

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale  
14 novembre 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Troisième Commission****Compte rendu analytique de la 10<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 7 octobre 2019, à 15 heures

*Président* : M. Braun..... (Luxembourg)**Sommaire**Point 26 de l'ordre du jour : Promotion des femmes (*suite*)

- a) Promotion des femmes (*suite*)
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

**Point 26 de l'ordre du jour : Promotion des femmes**  
(suite)

a) **Promotion des femmes** (suite) (A/74/38, A/74/137, A/74/224 et A/74/235)

b) **Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (suite) (A/74/220 et A/74/222)

1. **M. Cooreman** (Belgique), s'exprimant également au nom de l'Afrique du Sud, l'Albanie, l'Allemagne, l'Angola, l'Argentine, l'Arménie, l'Australie, l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine, du Botswana, du Brésil, de la Bulgarie, du Burkina Faso, du Canada, du Chili, de Chypre, de la Colombie, du Costa Rica, la Croatie, du Danemark, de Djibouti, d'El Salvador, de l'Équateur, l'Espagne, l'Estonie, l'Éthiopie, la Finlande, la France, la Géorgie, du Ghana, de la Grèce, du Guatemala, de Haïti, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Jordanie, du Kazakhstan, de la Lettonie, du Liban, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, du Maroc, du Mexique, de Monaco, la Mongolie, la Namibie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de Saint-Marin, du Sénégal, de la Slovaquie, la Slovénie, du Sri Lanka, de la Suède, la Suisse, la Tchéquie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Tunisie, la Turquie, l'Ukraine, l'Uruguay et la Zambie, dit que, compte tenu des normes sociales et culturelles profondément ancrées qui renforcent les stéréotypes liés au genre et perpétuent la discrimination à l'égard des femmes, il est indispensable que les pays se conforment aux lois et normes régionales et internationales, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui a été ratifiée par 189 États. Des mesures doivent être prises pour promouvoir la ratification universelle de cet instrument et le retrait intégral de toutes les réserves de fond, notamment celles concernant les articles 2 et 16. Une fois la Convention ratifiée, il est crucial de veiller à sa mise en œuvre effective, y compris la présentation, en temps voulu, de rapports périodiques au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Les États qui n'ont pas encore ratifié la Convention ou son protocole facultatif devront envisager de le faire, ces instruments prévoyant des garanties essentielles et des voies de recours améliorées pour les femmes et les filles. Il faut saisir l'occasion du quarantième anniversaire de l'adoption de la Convention pour accélérer les efforts visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles, notamment en

réduisant les disparités fondées sur le genre et en supprimant les obstacles structurels afin de parvenir à la pleine égalité des sexes.

2. **M<sup>me</sup> Fango** (Philippines) déclare que son pays a transposé la Convention dans le droit national et adopté des lois en faveur de la promotion des femmes, y compris dans les domaines de la procréation responsable, de la santé procréative et de la prolongation du congé de maternité. Le Gouvernement continue d'intégrer l'égalité femmes-hommes et les questions de genre dans les politiques publiques ; il a notamment adopté un dispositif de protection sociale renforcé. Les femmes occupent 60 % des postes de direction dans le programme national de développement décentralisé et participatif créé pour favoriser l'autonomie des populations et améliorer leur accès aux services. Dans le cadre de son programme consacré aux transferts monétaires assortis de conditions, le Gouvernement s'efforce de garantir une source de revenus stable aux mères afin de les aider à élever leurs enfants et à faire en sorte que ceux-ci restent scolarisés.

3. Malgré l'adoption de lois historiques, de dispositifs et de programmes tenant compte des questions de genre et la bonne place que le pays occupe dans l'Indice mondial des disparités entre hommes et femme, les femmes et les filles philippines sont particulièrement exposées à la pauvreté, aux catastrophes et aux chocs macroéconomiques et continuent d'être victimes de la traite des personnes et du travail forcé. Pour combattre la traite des personnes, le Gouvernement a adopté une stratégie s'étendant à l'ensemble de la société et fait appel aux médias sociaux et aux technologies pour sensibiliser le public et faciliter le signalement des cas. Considérant que le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières est un instrument important pour prévenir, combattre et éliminer la traite des personnes, en particulier des travailleuses migrantes, le Gouvernement continuera d'appuyer et de promouvoir les objectifs et engagements pris dans ce domaine, et s'efforcera d'atteindre ces objectifs et d'honorer ces engagements.

4. **M<sup>me</sup> Kocyigit Grba** (Turquie), s'exprimant au nom du Groupe des Amis des personnes âgées, affirme que les inégalités et les disparités de genre concernant le partage du pouvoir économique, la répartition inégale des soins et travaux domestiques non rémunérés, le manque d'appui technologique et financier aux femmes entrepreneurs, les inégalités dans l'accès aux marchés du travail, à la terre et au crédit, ainsi que des pratiques traditionnelles néfastes, ont entravé les efforts visant à renforcer le pouvoir économique des femmes. Des mesures de protection sociale particulières sont nécessaires pour remédier à la pauvreté des femmes

âgées qui, souvent, prennent soin des autres et ne bénéficient pas d'un filet de sécurité en matière de retraite, ce qui les rend vulnérables. Compte tenu du nombre croissant de personnes âgées et de la forte tendance au vieillissement des populations à l'échelle mondiale, une plus grande attention doit être accordée aux problèmes particuliers que ces personnes rencontrent. Les femmes âgées doivent avoir les moyens d'exercer leurs droits, non seulement en tant que bénéficiaires de soins spéciaux et de services de protection sociale, mais également en tant que titulaires de droits particuliers et agentes actives du changement.

5. La crise économique et financière mondiale ayant des conséquences préjudiciables sur la situation des personnes âgées, en particulier les femmes âgées célibataires ou veuves, il faut prendre en compte systématiquement la question du vieillissement dans les mesures d'élimination de la pauvreté, les stratégies d'autonomisation des femmes et les plans nationaux de développement. Puisque le vieillissement a des répercussions différentes pour les femmes et pour les hommes, il importe d'intégrer les questions de genre dans l'ensemble des politiques, programmes et textes de loi. Les politiques et programmes nationaux doivent également tenir compte des problèmes particuliers que rencontrent les personnes âgées se trouvant dans des situations d'urgence.

6. Les membres du Groupe se sont engagés à incorporer la question du vieillissement dans leurs stratégies, politiques et mesures sociales et économiques, tout en admettant que les mesures spécifiques varieront selon les conditions que connaît chaque pays. Il est également nécessaire d'adopter des mesures efficaces pour lutter contre la discrimination fondée sur l'âge. Les personnes âgées doivent être considérées comme des personnes contribuant activement à la vie de la société et non comme des bénéficiaires passifs de soins et d'assistance ou comme une charge imminente pour les systèmes de protection sociale et l'économie. Les femmes âgées sont particulièrement touchées par les stéréotypes trompeurs et négatifs, étant souvent considérées comme des personnes à charge et un fardeau pour la société, ce qui renforce les pratiques d'exclusion aux niveaux local et national. Pour ne laisser aucune femme ou fille de côté, il est indispensable de renouveler les engagements pris, d'améliorer les politiques, de les appliquer rigoureusement et d'augmenter les financements de toutes sources, notamment l'aide publique au développement.

7. **M. Islam** (Bangladesh) estime que des bases ont été jetées en ce qui concerne la promotion des femmes dans son pays, puisque, en vertu de la Constitution, les

femmes et les hommes sont égaux en droit, et ce, dans toutes les sphères de la société. Ce sont des femmes qui occupent actuellement les fonctions de premier ministre, de président de la Chambre des députés et de chef adjoint de l'opposition. Au Parlement, 50 sièges sont réservés à des femmes, et 23 autres femmes ont été élues au suffrage direct lors des dernières élections législatives. Des femmes ont occupé des postes de ministre et de haut fonctionnaire, mais également des postes dans la police, les forces armées et les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Au cours des trois dernières années, le Bangladesh s'est classé au premier rang des pays d'Asie du Sud en matière d'égalité des sexes.

8. Les mesures d'inclusion financière ciblées prises par le Gouvernement ont permis de favoriser l'autonomie financière et la promotion des femmes. Celui-ci investit davantage dans des infrastructures durables et adaptées aux femmes, dans l'éducation et la formation fondées sur les compétences et dans l'accès des femmes à l'Internet, aux technologies de l'information et des communications et au marché du travail. Il s'attaque également aux tabous et aux problèmes sociaux, tels que les mariages d'enfants, la violence à l'égard des femmes et la traite, en adoptant des lois et en les appliquant rigoureusement.

9. En tant que pays vulnérable aux changements climatiques, le Bangladesh prend des mesures pour renforcer la résilience de sa population, en particulier des femmes et des filles rurales, lesquelles occupent également une place prioritaire dans les plans et stratégies de réduction des risques de catastrophe. Dans son rapport sur l'amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural (A/74/224), le Secrétaire général a souligné le rôle efficace que le pays joue dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action sur les changements climatiques et les questions de genre.

10. Auprès de l'Organisation, le Bangladesh est un ardent partisan de la participation des femmes à tous les aspects du dispositif relatif aux conflits et à la paix, qui s'inscrit dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité du Conseil de sécurité. Il collabore également avec les États Membres pour promouvoir l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques auprès des femmes et des filles. Assurant la vice-présidence de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, le Bangladesh a facilité l'adoption d'une résolution sur le vingt-cinquième anniversaire de la tenue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

11. **M<sup>me</sup> Bellout** (Algérie) dit que la protection, la promotion et l'autonomisation des femmes sont des priorités dans les programmes publics adoptés par son pays. L'autonomisation des femmes et le principe de l'élimination de la discrimination sous toutes ses formes sont également des éléments importants dans la Constitution. La promotion et l'autonomisation des femmes et l'intégration des questions y relatives ont été accélérées grâce aux modifications apportées à la Constitution pour accroître la participation des femmes à la vie politique et publique, leur présence sur le marché de l'emploi et leur représentation aux postes de décision.

12. Dans son plan d'action pour la période 2014-2019, le Gouvernement a souligné la nécessité de redoubler d'efforts et de prévoir davantage de moyens pour préserver les acquis des femmes et mieux protéger leurs droits. Il s'est également engagé à renforcer les mesures qui permettraient aux femmes de concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales. Le système national d'éducation a pour priorité d'assurer une éducation et une formation de qualité aux femmes et aux filles, car cela permettra aux femmes de réaliser leurs aspirations et d'atteindre l'indépendance financière. Le Gouvernement continuera de soutenir la formation continue, obligatoire et gratuite pour tous et pour toutes et d'ouvrir des centres d'enseignement et de formation professionnelle dans toutes les disciplines, sans faire de discrimination entre les femmes et les hommes.

13. La législation algérienne a été renforcée pour donner suite aux 12 domaines recensés dans le Programme d'action de Beijing. Par exemple, le Code pénal a été modifié de façon à ériger en infractions pénales et à sanctionner diverses formes de violence à l'égard des femmes, y compris la violence conjugale et le harcèlement des femmes dans les lieux publics.

14. **M. Kim Song** (République populaire démocratique de Corée) déclare que dans son pays la promotion et la protection des droits des femmes se font conformément à la Constitution et à la législation nationale. Le 30 juillet 1946, une loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes a été promulguée pour permettre aux femmes de participer aux activités étatiques et à la vie sociale en jouissant des mêmes droits que les hommes. La loi socialiste sur le travail a été modifiée afin de prolonger la durée du congé de maternité. La Journée internationale des femmes et la fête des mères, qui sont célébrées dans tout le pays, sont des occasions importantes d'encourager le respect des femmes dans la société tout entière.

15. Grâce aux mesures prises pour nommer des femmes compétentes à des postes de responsabilité, la proportion de femmes occupant des postes à un niveau égal ou supérieur à celui de directeur général dans les ministères et organismes gouvernementaux a sensiblement augmenté, et la majorité des responsables d'institutions et d'entreprises dans les domaines de l'éducation, de la santé publique et de l'industrie légère sont des femmes. L'examen par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes du rapport de la République populaire démocratique de Corée valant quatrième et cinquième rapports périodiques est une bonne occasion de renforcer la coopération internationale en faveur de la promotion des droits des femmes.

16. En 1996, la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences a déclaré que plus de 200 000 femmes et filles avaient été soumises à l'esclavage sexuel par l'armée japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale, un crime contre l'humanité très grave que les auteurs nient ouvertement. Le Japon devra admettre sa responsabilité dans les crimes contre l'humanité qui ont été commis, y compris la prostitution forcée, présenter des excuses et verser une indemnisation aux personnes concernées.

17. Les autorités sud-coréennes devront rapatrier immédiatement et sans condition toutes les citoyennes de la République populaire démocratique de Corée qu'elles ont trompées, enlevées et détenues, y compris les 12 femmes enlevées en avril 2016 ainsi que Kim Ryon Hui.

18. **M<sup>me</sup> Al Kaabi** (Émirats arabes unis) déclare que les femmes devraient participer aux opérations de maintien de la paix dans le monde entier et recevoir une formation à cette fin. Les Émirats arabes unis collaborent avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans le cadre d'une initiative de formation à des fins militaires à laquelle des femmes du Moyen-Orient et d'Afrique pourront participer. La deuxième édition du stage de formation se tiendra en 2020 à Abou Dhabi.

19. Les Émirats arabes unis collaborent également avec l'Université de Georgetown pour étudier le rôle social, politique et économique des femmes dans la reconstruction après les conflits. Dans ce contexte, le pays organisera une table ronde sur la participation politique des femmes à la reconstruction après les conflits, en marge d'un débat public sur les femmes et la paix et la sécurité organisé par le Conseil de sécurité. Cette initiative devrait déboucher sur la présentation de recommandations et de plans d'action en vue de

l'exécution du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

20. Des élections au Conseil national fédéral se sont tenues aux Émirats arabes unis au cours des jours précédents. Pour la première fois dans l'histoire du pays, 50 % des membres du Conseil seront des femmes, ce qui témoigne de l'attitude tournée vers l'avenir qu'adoptent les Émirats arabes unis pour favoriser la participation des femmes à la vie politique et parlementaire. L'un des principes sous-jacents de l'aide extérieure que fournissent les Émirats arabes unis est l'autonomisation des femmes. Le pays a ainsi prévu de verser 15 millions de dollars à ONU-Femmes, un montant qui sera étalé sur une période de trois ans.

21. **M<sup>me</sup> Ahmed** (Soudan) déclare que les Soudanaises ont participé activement à la révolution de décembre 2018. Pendant l'année écoulée, elles ont été sollicitées pour établir le Gouvernement civil de transition et ont participé aux négociations visant à mettre en place les autorités de transition. Quatre portefeuilles ministériels ont été attribués à des femmes, dont l'une appartient à la minorité copte, témoignant de la répartition géographique et ethnique des portefeuilles.

22. Une grande attention est accordée aux droits des femmes dans la Constitution de transition. Le taux de représentation des femmes à l'Assemblée législative de transition dépasse les 40 %. Des stratégies et politiques ont été adoptées pour promouvoir les droits des femmes, y compris dans la stratégie pour les femmes à l'horizon 2031, la politique nationale du logement et la stratégie nationale de lutte contre la violence fondée sur le genre. Des campagnes de sensibilisation ont été lancées, notamment pour lutter contre les mariages forcés et les mutilations génitales féminines, et des programmes visant à renforcer le pouvoir économique des femmes sont en cours. Une attention particulière est placée sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité dans le plan national sur les femmes et la paix et la sécurité. L'accent y est également mis sur les zones rurales, les régions touchées par les conflits et les camps de réfugiés et de migrants.

23. **M<sup>me</sup> Chidiac** (Liban) dit que les États Membres ont l'obligation légale et le devoir moral d'assurer la protection de tous et de toutes contre la violence en adoptant des politiques qui tiennent compte des questions de genre et qui incorporent des données ventilées sur les inégalités de genre. Le droit des femmes de prendre des décisions éclairées concernant leurs soins de santé est au cœur de leurs droits fondamentaux. Leur droit à la santé sexuelle et procréative tout au long de leur vie doit être accepté sans stigmatisation, discrimination, coercition ou violence.

Le Liban reste déterminé à atteindre la parité femmes-hommes et les objectifs de développement durable. En septembre 2019, le Gouvernement a approuvé le premier plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, une première étape pour faire en sorte que chaque femme ait sa place à la table des négociations.

24. **M<sup>me</sup> Elmarmuri** (Libye) dit que son pays s'emploie à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et estime que la coopération internationale doit être renforcée à cette fin.

25. Dans son rapport (A/74/224), le Secrétaire général souligne la nécessité de renforcer la résilience des femmes et des filles en milieu rural face aux crises sociales et environnementales, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. La communauté internationale doit permettre aux femmes rurales de vivre dans un environnement stable pour éviter qu'elles se retrouvent dans des filières de migration irrégulières et se fassent exploiter par des passeurs. Une coopération régionale bilatérale et une approche équilibrée permettront à tous les pays situés sur les itinéraires de migration, qu'ils soient pays de départ, de transit ou d'arrivée, d'assumer leurs responsabilités. Les pays de transit situés sur les itinéraires de migration irrégulière rencontrent des difficultés colossales pour assurer la stabilité et la sécurité.

26. La Libye encourage la participation des femmes à tous les niveaux de la société. Celles-ci participent aux négociations politiques de transition depuis décembre 2015. Le Conseil présidentiel a décidé de créer une unité chargée de la promotion des femmes pour encourager leur participation au processus de paix. La Libye compte honorer ses obligations découlant des traités internationaux et d'autres instruments juridiques auxquels elle est partie, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'État s'efforce de lutter, par ses politiques et ses lois, contre la violence à l'égard des femmes. En vertu du Code pénal, le harcèlement, que ce soit par des paroles ou des actes, est considéré comme un crime. Le Gouvernement s'emploie à renforcer toutes les lois relatives aux femmes vivant en milieu rural.

27. **M. Park Chull-Joo** (République de Corée) explique que le Gouvernement de la République de Corée s'efforce d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques pour lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des travailleuses migrantes. Il a amélioré la prévention du harcèlement sexuel et de la violence en réformant la formation professionnelle des

travailleurs migrants avant leur entrée dans le pays. Il a également mis en place une procédure de protection et de recours pour les victimes de violences sexuelles. Conformément au règlement administratif révisé, les travailleuses migrantes qui sont victimes d'un traitement injuste sur leur lieu de travail, notamment de harcèlement sexuel ou de violence, sont autorisées à demander de changer de lieu de travail.

28. L'un des principaux progrès réalisés depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité est la prise de conscience accrue du lien intrinsèque qui existe entre la pérennisation de la paix d'une part et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes d'autre part. Néanmoins, de nombreux cas de violence sexuelle commise en période de conflit ne sont pas résolus et les victimes continuent d'en souffrir. Compte tenu des efforts qu'elle fait pour soutenir les victimes, y compris celles que l'on appelait les « femmes de réconfort » pendant la Seconde Guerre mondiale, et les aider à recouvrer leur dignité, la République de Corée a l'obligation morale et la volonté politique d'apporter un concours encore plus important dans ce domaine. Dans le cadre de son initiative Action pour les femmes et la paix et en étroite collaboration avec des organisations internationales telles que le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Gouvernement appuie des projets humanitaires et de développement destinés aux femmes et aux filles qui se trouvent en situation de conflit. L'initiative a également pour objectif de convoquer une conférence internationale annuelle pour débattre de questions importantes au titre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La première conférence de ce type, tenue à Séoul en juillet 2019, a servi à mettre en commun des connaissances et des données d'expérience, à mobiliser des ressources et à réaffirmer la volonté collective de lutter contre les violences sexuelles en période de conflit.

29. **M<sup>me</sup> Gaghadar** (Trinité-et-Tobago) affirme que son pays a pris des mesures pour atteindre les objectifs de développement durable, notamment l'objectif 5 relatif à l'égalité des sexes, qui est une priorité du programme national de développement. La Trinité-et-Tobago reste également déterminée à appliquer pleinement les dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et met actuellement la dernière main à son rapport sur les progrès accomplis à cet égard.

30. L'égalité de droits des hommes et des femmes est garantie par la Constitution. Compte tenu de la nature transversale des questions de genre, une politique nationale sur la participation des deux sexes au

développement a été élaborée, offrant un cadre pour la prise en compte des questions de genre dans tous les domaines du développement national. Plus de 30 % des postes de ministre sont occupés par des femmes, et des progrès remarquables ont été accomplis en ce qui concerne la représentation des femmes à des postes de responsabilité. En mars 2018, une femme a, pour la première fois, prêté serment en tant que Présidente du pays.

31. Le Gouvernement fait preuve d'un engagement sans équivoque en faveur de l'autonomisation des femmes, comme en témoignent les mesures qu'il applique, y compris le projet de politique nationale contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et la politique nationale relative à l'allaitement naturel. Des projets de loi et de règlement ont été présentés pour améliorer l'environnement de travail des mères actives grâce à l'aménagement des horaires de travail et à la création de crèches notamment. Des initiatives ont été prises pour favoriser l'autonomie des hommes et des femmes en milieu rural. Bien que la couverture sanitaire universelle soit offerte gratuitement dans le cadre du système de santé publique, le Gouvernement continue de prendre des mesures visant à améliorer l'accès des femmes à la planification familiale, aux soins prénatals et postnatals, aux services de vaccination, au dépistage et au traitement des maladies sexuellement transmissibles ainsi qu'au dépistage du cancer du col de l'utérus. Une direction chargée de promouvoir la santé des femmes a été créée pour mettre en œuvre des politiques ciblant spécifiquement ces questions.

32. **M. Rumongi** (Rwanda) dit que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont les pierres angulaires du programme national de transformation de son pays depuis des décennies. En 1995, lorsque le Rwanda s'est engagé à mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les défis à relever pour honorer ces engagements semblaient insurmontables, surtout à la lumière des atrocités que les femmes avaient vécues pendant le génocide de 1994 perpétré contre les Tutsis. Malgré tout, le Rwanda est devenu un champion mondial de la promotion des femmes.

33. Le Rwanda a constaté les avantages qui découlaient d'une meilleure représentation des femmes dans la fonction publique à travers le pays. Au total, 61,2 % des membres de la chambre basse du Parlement sont des femmes, soit le pourcentage le plus élevé de femmes parlementaires dans le monde.

34. Pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, des initiatives ont été lancées au niveau local, telles que les centres polyvalents novateurs qui offrent un abri sûr, des conseils médicaux et psychosociaux et

une assistance judiciaire aux victimes de violences fondées sur le genre. Kigali participe à l'initiative Des villes sûres et des espaces publics sûrs, mise en place par ONU-Femmes. Le Rwanda a des lois qui garantissent aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la terre et de possession, d'utilisation et d'héritage de biens fonciers. La loi sur la budgétisation tenant compte des questions de genre prévoit des mesures de responsabilisation afin que les ressources soient allouées en tenant compte des questions de genre dans tous les secteurs, programmes et projets. Le régime d'assurance maladie reposant sur la collectivité a permis aux femmes d'accéder à des services de santé de qualité et à un coût abordable. Grâce à des mesures telles que l'augmentation du nombre d'agents de santé communautaires et l'utilisation de drones pour livrer les fournitures sanitaires d'urgence, les taux de mortalité maternelle et infantile ont considérablement diminué. Le Gouvernement a beaucoup investi dans les formations de programmation informatique et les bourses d'études destinées aux femmes afin de leur permettre de se former dans les technologies numériques.

35. **M. Ruidíaz Pérez** (Chili) dit que, sous l'effet du mouvement mondial pour les droits des femmes lancé en 2018, la société chilienne a pris conscience qu'aucune forme de discrimination n'était justifiée. La nouvelle génération élève les normes en la matière à des niveaux d'harmonie et d'inclusion sans précédent. Actuellement, le Gouvernement s'emploie à promouvoir un arsenal législatif contre la violence qui établit l'obligation pour l'État de prévenir la violence et d'accorder des réparations aux victimes. En 2019, un projet de loi visant à lutter contre le harcèlement sexuel numérique a été soumis pour examen. Dans le cadre de son programme d'action pour l'égalité des genres, le Gouvernement a pris des mesures visant à favoriser la pleine autonomisation économique des femmes et à accroître sensiblement leur participation à la prise de décision à des niveaux élevés dans les sphères publique et privée. Depuis l'adoption d'un quota minimum de 40 % de candidatures féminines au Congrès, la représentation des femmes dans cet organe est passée de 16 % à 22 %, et des comités législatifs pour les femmes et l'égalité des genres ont été créés dans chaque chambre. Le droit chilien prévoit un congé postnatal de six mois, qui peut être pris en partie par le père, et un projet de loi sur des services universels de garde d'enfants est actuellement à l'étude.

36. En ce qui concerne le secteur privé, lequel a un important rôle à jouer dans l'instauration d'une culture d'entreprise respectueuse du principe de l'égalité des genres, les entreprises qui respectent les bonnes pratiques dans ce domaine peuvent obtenir une

certification et une initiative en faveur de la parité femmes-hommes dans les secteurs public et privé a été soutenue. Le premier rapport sur l'égalité des genres émanant du secteur privé chilien sera publié en 2019 afin de promouvoir une culture de la responsabilité et de la transparence. Le Gouvernement s'est fixé l'objectif de porter à au moins 40 % la représentation des femmes dans les conseils d'administration des entreprises publiques.

37. Dans le contexte des trois réunions internationales qu'il a accueillies en 2019, à savoir la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Association de coopération économique Asie-Pacifique et la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, le Chili s'est efforcé de favoriser des initiatives qui visent à placer les femmes au centre des mesures d'atténuation des changements climatiques, de combler le fossé numérique entre les genres et d'encourager davantage de femmes à envisager de faire carrière dans les secteurs des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques. Le 4 octobre 2019, au Chili, l'Association de coopération économique Asie-Pacifique a adopté la première feuille de route sur les femmes et la croissance inclusive.

38. **M<sup>me</sup> Oropeza Acosta** (État plurinational de Bolivie) estime que face au taux alarmant de féminicide que connaissent l'Amérique latine et les Caraïbes, il faut adopter toute une série de politiques publiques, notamment en matière de prévention et d'assistance aux familles des victimes. Le Gouvernement bolivien a créé un bureau de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles pour répondre au taux élevé de féminicide et d'infanticide et a lancé un plan d'action visant à lutter contre le féminicide et la violence masculine.

39. De nombreuses dispositions sont en place dans le pays pour protéger les femmes et garantir leur droit de vivre à l'abri de la violence, et des travaux sont en cours pour en améliorer la mise en œuvre. Au cours de la décennie écoulée, l'écart entre les genres en matière de propriété foncière s'est réduit. Plus de 50 % des parlementaires de l'État plurinational de Bolivie sont des femmes, et le pays enregistre le troisième pourcentage le plus élevé au monde de femmes parlementaires. Dans son Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde de 2018, le Forum économique mondial indique que le pays occupe la vingt-cinquième place dans le classement mondial sur la parité femmes-hommes et qu'il se situe donc bien au-dessus de la moyenne.

40. **M<sup>me</sup> Rasheed** (Observatrice de l'État de Palestine) déclare qu'en plus de se battre aux côtés des femmes du monde entier pour défendre leurs droits, les Palestiniennes luttent pour leurs libertés et droits les plus fondamentaux sous une occupation militaire brutale, qui continue de constituer de loin le plus grand obstacle à leur promotion et à leur autonomisation. Il est non seulement tragique, mais aussi honteux que l'occupation israélienne se poursuive et que ses politiques et pratiques illégales, notamment l'expansion et la construction d'implantations israéliennes et de son mur, la confiscation de terres palestiniennes et la démolition de milliers de maisons palestiniennes, se soient intensifiées.

41. Au cours des 50 dernières années, environ 10 000 Palestiniennes ont été arrêtées ou mises en détention sur ordre de l'armée israélienne. Ces femmes continuent d'être soumises aux formes les plus sévères de torture physique et psychologique et de négligence médicale, et se voient refuser l'accès à leur famille ou à un avocat. Ces politiques et pratiques illégales s'accompagnent d'une série ininterrompue de peines collectives, touchant tous les aspects de la vie du peuple occupé, qui constituent une nouvelle violation grave des obligations faites à la puissance occupante en vertu de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre d'assurer le bien-être et les besoins humanitaires de la population. L'exemple le plus odieux de peine collective est le blocus illégal de la bande de Gaza, où deux millions de Palestiniens sont isolés, appauvris et traumatisés de manière inhumaine depuis 12 ans et contraints de subir une terrible crise humanitaire et des conditions socioéconomiques déplorables. Comme en témoignent de nombreux rapports récents, Gaza est invivable et les conditions de vie y sont particulièrement éprouvantes pour les femmes. La délégation palestinienne appelle de nouveau à la cessation immédiate du blocus illégal et immoral imposé par Israël.

42. L'action collective de la communauté internationale est essentielle pour prévenir de nouvelles violations, mettre fin, une fois pour toutes, à l'occupation israélienne et permettre aux Palestiniennes et à leurs conjoint, enfants et famille tout entière de vivre dans un État de Palestine libre et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, dans la paix, la liberté et la dignité.

43. **M. Soumela** (Burkina Faso) dit que, dans le cadre de son plan national de développement économique et social, le Gouvernement burkinabé s'est engagé à accroître, de 21 % en 2015 à 50 % en 2020, la proportion de femmes chefs d'entreprise. Le pays offre également un accompagnement technique et financier au profit des femmes entrepreneures. Dans le cadre du programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes

et du fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes, des femmes ont bénéficié de crédits à des taux d'intérêt préférentiels. Des mesures sont prises en vue de faciliter l'accès des femmes aux marchés publics et de leur accorder la priorité dans l'attribution des superficies agricoles nouvellement aménagées. Dans le domaine de l'emploi et de la protection sociale, les femmes ont acquis les mêmes droits que les hommes, et l'adoption de la loi sur l'assurance volontaire permet aux femmes et aux filles exerçant dans le secteur informel de bénéficier d'une couverture sociale.

44. Le Burkina Faso a atteint la parité dans son système d'enseignement primaire. Pour faire en sorte que les filles soient scolarisées et aillent jusqu'au bout de leurs études, le Gouvernement prend des mesures pour lutter contre les pratiques traditionnelles préjudiciables et prévenir les grossesses précoces ou non désirées. Des bourses d'État ont également été accordées pour accroître le taux de scolarisation des filles.

45. Les femmes handicapées ont eu accès à des fonds sans intérêt pour améliorer leur inclusion socioéconomique. Un fonds d'assistance juridique a été créé pour améliorer l'accès des femmes en situation difficile à la justice. Conformément à la loi, les listes électorales doivent compter au moins 30 % de femmes ou d'hommes. Les femmes du Burkina Faso participent à la prévention et au règlement des conflits et au maintien de la paix par l'intermédiaire du groupe de travail national sur les femmes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel et de l'unité nationale des femmes du Groupe de cinq pays du Sahel. Pour contrer les effets néfastes des changements climatiques sur la vie quotidienne des femmes, le Gouvernement a trouvé des moyens novateurs de promouvoir une agriculture résiliente et de protéger l'environnement.

46. Afin d'améliorer la situation des femmes au Burkina Faso et de protéger leurs droits, le Gouvernement met l'accent sur la mise en œuvre de plans d'action pour l'application de la loi sur le quota genre et de la stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin, et sur l'adoption d'une stratégie nationale de promotion et de protection des jeunes filles et d'un plan d'action connexe.

47. **M<sup>me</sup> Lodhi** (Pakistan) dit que la délégation pakistanaise félicite le Secrétaire général d'avoir réalisé la parité femmes-hommes au niveau de la direction de l'ONU. Toutefois, les femmes devraient être représentées de manière égale à tous les niveaux, en particulier parmi les représentants spéciaux du Secrétaire général et les chefs de mission.

48. La persistance des conflits dans diverses régions du monde demeure un obstacle majeur à l'élimination de la violence et des atteintes sexuelles contre les femmes et les filles. La communauté internationale doit veiller à ce que les droits fondamentaux et inaliénables des femmes et de leur famille vivant sous occupation étrangère soient garantis, y compris ceux des femmes vivant dans le Jammu-et-Cachemire occupé, où un couvre-feu cruel et un isolement total sont imposés depuis deux mois, exacerbant leur douleur et leurs souffrances, et d'où des enfants ont été emmenés par les forces d'occupation et détenus au secret. Si le sort des personnes qui souffrent sous occupation étrangère a été examiné dans les instances internationales au fil des ans, les auteurs de ces crimes contre l'humanité continuent de bénéficier de l'immunité. Tous les acteurs concernés du système des Nations Unies doivent intervenir face à cette situation dramatique et inacceptable.

49. La Constitution pakistanaise garantit l'égalité des droits pour tous les citoyens sans aucune discrimination et la pleine participation des femmes à toutes les sphères de la société. Conformément à ses obligations nationales et internationales, le Gouvernement a pris des mesures pour promouvoir les droits des femmes dans les domaines économique, social, politique et culturel.

50. **M<sup>me</sup> Yakivu** (République démocratique du Congo) dit que la République démocratique du Congo a ratifié les instruments juridiques internationaux, régionaux et sous-régionaux relatifs aux droits des femmes, témoignant de la volonté du pays de prendre des mesures légales et administratives pour permettre aux femmes de jouir de leurs droits. La loi portant modalités d'application des droits des femmes et de la parité des genres prévoit des mesures visant à corriger les inégalités existantes afin de progresser vers la parité des genres au moyen de la discrimination positive dans les domaines public et privé. Cependant, le quota de 30 % de représentation des femmes n'étant pas respecté, le Président Tshilombo Tshisekedi a pris l'engagement de prendre en compte les questions de genre dans tous les secteurs. Ainsi, la représentation des femmes est passée de 6 % à 18 % au sein du Gouvernement et a atteint 11 % à l'Assemblée nationale et 29 % au Sénat. Des femmes ont été élevées au grade de générale de l'armée et de la police et les femmes sont représentées à la Cour de cassation et à la Cour constitutionnelle.

51. Compte tenu de la violence sexuelle fondée sur le genre subie lors des conflits répétés causés par des groupes armés dans l'est du pays, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a élaboré une stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles fondées sur le genre et adopté des lois sur la violence sexuelle. Il a également élaboré son plan d'action de

deuxième génération pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Des réformes législatives louables ont été entreprises pour soutenir les femmes dans le pays, notamment la suppression des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes dans les codes de la famille et du travail.

52. La gratuité de l'enseignement primaire est garantie par la Constitution et de nombreuses filles sont inscrites à l'école en ce début d'année scolaire. Si les statistiques les plus récentes indiquent que le taux de mortalité maternelle et infantile reste un problème urgent, le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié a augmenté, le taux de mortalité juvénile a diminué et la couverture vaccinale s'est étendue. Enfin, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a soumis à l'ONU son rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing.

53. **M<sup>me</sup> Algoumaret** (Niger) dit que les conditions de vie des femmes et des filles rurales demeurent précaires et qu'elles ont longtemps été laissées pour compte malgré leur contribution à l'économie mondiale. La délégation nigérienne se réjouit de l'appel lancé par le Secrétaire général pour accompagner les femmes et les filles rurales par des investissements accrus dans les infrastructures, l'accès aux services publics et une protection sociale durable. On citera parmi les thèmes retenus pour la célébration de la Journée internationale des femmes au Niger « l'autonomisation des femmes et des filles rurales » et « la Journée de solidarité avec les femmes rurales ». Les femmes rurales représentent 50,6 % de la population nigérienne, dont 63 % sont pauvres et plus de 80 % analphabètes.

54. Ayant ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Niger a fait de la réduction des inégalités de genre et de l'autonomisation des femmes et des filles des priorités dans son programme de relance. Le harcèlement sexuel et les mutilations génitales féminines ont été prises en compte dans le Code pénal. Une loi sur les quotas a été adoptée pour améliorer la représentation des femmes au Gouvernement, aux postes électifs et aux postes administratifs de haut niveau. La politique nationale d'égalité des genres et un décret sur la protection, le soutien et la prise en charge des jeunes filles à l'école visent à améliorer la protection des droits des femmes. En 2015, un observatoire national des questions de genre a été créé pour suivre la mise en œuvre des mesures prises par le pays pour promouvoir l'égalité des genres et en assurer la mise en œuvre effective. Le Gouvernement nigérien a adopté des stratégies visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes et à lutter contre la violence fondée sur le genre.

55. **M. Ligoya** (Malawi) affirme qu'en tant qu'économie fondée sur l'agriculture, où les femmes représentent environ 70 % de la main-d'œuvre dans le secteur agricole et produisent 80 % de l'ensemble des denrées alimentaires, le Malawi estime que l'autonomisation des femmes est essentielle à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Gouvernement a modifié la loi foncière pour garantir aux femmes le droit de posséder des terres en toute sécurité et encourage les programmes d'épargne et de prêt dans les villages, dont environ 4,5 millions de Malawiennes ont bénéficié jusqu'à présent, afin de promouvoir les petites entreprises appartenant à des femmes.

56. Le Malawi a fait des progrès considérables en matière de lutte contre les mariages d'enfants et les mariages précoces : près de 20 000 mariages d'enfants ont été annulés à ce jour. Ces efforts ont contribué non seulement à la promotion et à la protection des droits des enfants, mais également à leur droit à l'éducation, ce qui constitue un pas important vers l'autonomisation des femmes et des filles.

57. Le Malawi est reconnaissant de l'appui fourni par les organismes des Nations Unies, y compris l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), et d'autres partenaires de développement en faveur de la réalisation du Programme 2030, en particulier l'objectif de développement durable n° 5. Pour lui permettre d'atteindre avec succès les objectifs de développement durable relatifs à la situation des femmes, le pays a lancé un appel à ses partenaires de développement pour qu'ils continuent à soutenir ses efforts dans ce domaine.

58. **M<sup>me</sup> Alzayani** (Bahreïn) dit que son pays a créé le Conseil suprême des femmes en 2001 et que les meilleurs critères internationaux ont été adoptés pour parvenir à la parité femmes-hommes. Le Gouvernement bahreïnien a également élaboré un cadre national exhaustif en faveur de l'égalité des genres et un observatoire national des indicateurs de représentation équilibrée entre femmes et hommes qui permettent de mesurer les progrès réalisés aux niveaux national, régional et international. Un programme d'émancipation politique a été élaboré pour promouvoir la participation des femmes à toutes les étapes du processus électoral et pour leur permettre de contribuer au développement du pays. C'est ainsi qu'une femme a été élue pour la première fois à la présidence du Parlement.

59. En 2019, Bahreïn célébrait le centenaire du lancement de son système d'éducation générale. Grâce au principe de l'égalité des chances dans l'éducation, les femmes participent à tous les niveaux de ce système.

Elles représentent 67 % des bénéficiaires de bourses et 68 % des étudiants de l'enseignement supérieur.

60. En 2019, un arrêté royal a été adopté pour rebaptiser le Prix mondial Princesse Sabika bint Ibrahim Al Khalifa pour l'autonomisation des femmes en Prix mondial Princesse Sabika bint Ibrahim Al Khalifa pour la promotion des femmes, ce qui indique que Bahreïn est passé de l'autonomisation à une nouvelle phase fondée sur un partenariat équilibré entre les femmes et les hommes.

61. **M. Ayebare** (Ouganda) dit que, compte tenu de la place centrale qu'occupent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans la réalisation des objectifs de développement durable, l'action climatique et la couverture sanitaire universelle, les voix des femmes et des filles doivent être prises en compte pour assurer la mise en œuvre effective de ces engagements. Avec les États membres de l'Union africaine, l'Ouganda a adopté la Stratégie de l'Union africaine en matière de genre et d'autonomisation des femmes 2018-2028 pour donner suite à l'Agenda 2063 qui met l'accent sur la réalisation du potentiel des femmes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles.

62. Le Gouvernement ougandais a fait des progrès importants dans l'élaboration de cadres juridiques, de politiques et de programmes visant à protéger les droits humains des femmes et à promouvoir l'égalité des genres. La Constitution interdit les lois, coutumes ou traditions qui sont contraires à la dignité, au bien-être ou aux intérêts des femmes ou qui portent atteinte à leur statut. Une politique de discrimination positive prévue dans la Constitution a permis d'accroître la représentation des femmes au Gouvernement, les femmes occupant plus d'un tiers des postes ministériels. La politique nationale en matière d'égalité des genres et le plan d'action national pour la promotion des femmes ont permis d'améliorer la protection des droits des femmes et leur participation à la prise de décision et à la gouvernance, favorisant l'acquisition par les femmes de moyens d'action pour protéger l'environnement.

63. Réaffirmant sa volonté d'œuvrer à l'application intégrale et effective du Programme d'action de Beijing, la délégation ougandaise demande à la communauté internationale de renforcer son engagement en faveur d'une coopération et d'une solidarité renouvelées à cet égard.

64. **M<sup>me</sup> Marin Sevilla** (République bolivarienne du Venezuela) dit que la prise en compte des questions de genre, la promotion et la protection des droits des femmes et l'autonomisation des femmes, notamment des femmes autochtones, des femmes d'ascendance africaine et des femmes handicapées, sont des éléments

fondamentaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de la République bolivarienne du Venezuela. La Constitution et le cadre juridique pour l'égalité des genres et l'équité de genre sont rédigés dans une langue non sexiste et énoncent les droits des femmes à une égalité véritable et effective. Le pays a pris des mesures pour mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et a contribué efficacement à tous les forums et mécanismes internationaux relatifs aux droits et à l'autonomisation des femmes, y compris ONU-Femmes.

65. Malgré les obstacles que constituent les attaques multiformes visant la société vénézuélienne et son économie et l'imposition de mesures coercitives unilatérales touchant l'ensemble de la population, en particulier les femmes et les filles, la lutte contre la féminisation de la pauvreté est une priorité pour le pays. L'écart salarial entre les femmes et les hommes a été éliminé. La parité des genres a été atteinte dans l'enseignement primaire et secondaire, et plus de 70 % des étudiants universitaires sont des femmes. Près de 30 % des retraités sont des femmes. Les tâches ménagères et les soins familiaux sont considérés comme des emplois productifs, et les femmes travaillant dans le secteur informel sont désormais couvertes par le système de sécurité sociale. Des institutions pour l'autonomisation politique, économique et sociale des femmes ont été créées, telles que l'Institut national des femmes et la Banque de développement des femmes. Pour lutter contre la violence fondée sur le genre, le Gouvernement vénézuélien a adopté des lois novatrices, telles que la loi sur le droit des femmes de vivre à l'abri de la violence, qui est considérée comme l'un des instruments juridiques les plus avancés sur la question en Amérique latine et dans les Caraïbes.

66. **M<sup>me</sup> Arega** (Éthiopie) dit que, sur la base du principe de l'égalité des droits des femmes et des hommes dans toutes les activités économiques, sociales et politiques, la politique et le programme de développement de l'Éthiopie en faveur des femmes visent à promouvoir la participation des femmes dans les domaines économique, social et politique, le processus de développement national et l'administration publique. Les lois pénales et familiales ont été révisées pour améliorer la protection des femmes contre la violence et les pratiques traditionnelles préjudiciables.

67. Depuis la transition politique que le pays a connue en avril 2018, des programmes de réforme ont été mis en œuvre pour créer un environnement plus propice à la participation des femmes au développement socioéconomique. La parité des genres a été atteinte au plus haut niveau de décisions du Gouvernement. Des

femmes dirigent les principales institutions du pays et d'autres ont été nommées aux fonctions de chef de l'État, de président de la Cour suprême et de président du Conseil électoral national.

68. Conscient de l'ampleur du problème de la violence à l'égard des femmes et des filles, le Gouvernement éthiopien a adopté et mis en œuvre une politique pénale visant à assurer une protection spéciale aux groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, dans le cadre des procédures pénales, un plan stratégique prévoyant une réponse intégrée et multisectorielle à la violence à l'égard des femmes et un système de justice pour mineurs, et une stratégie nationale sur les pratiques traditionnelles préjudiciables assortie d'un plan d'action sur les mutilations génitales féminines, les mariages d'enfants et les enlèvements.

69. La politique nationale de protection sociale porte sur la promotion des femmes et de leurs droits socioéconomiques et prévoit des mesures visant à favoriser les possibilités d'emploi et les activités rémunératrices. Un appui a été apporté aux femmes rurales, qui ont reçu des titres de propriété foncière, ainsi qu'aux femmes exerçant des activités agricoles et agropastorales, qui ont bénéficié d'un programme d'irrigation à petite échelle. Dans le cadre de sa stratégie nationale en faveur des micro-entreprises et des petites entreprises, le Gouvernement éthiopien a facilité l'accès des femmes entrepreneures au financement, aux activités de réseautage et à la formation. En ce qui concerne la propriété foncière, 16 % des femmes âgées de 15 à 49 ans possèdent leur propre maison et 35 % sont copropriétaires. Parmi les bénéficiaires du programme de logements à bas prix mis en place par le Gouvernement fédéral, 52 % sont des femmes.

70. **M. Palden** (Bhoutan) dit que les progrès historiques accomplis sur la voie de la parité femmes-hommes, que ce soit au Secrétariat aux fonctions de Secrétaire général adjoint et de Sous-Secrétaire général et dans le recrutement des coordonnateurs résidents, servent à rappeler aux États Membres qu'il faut intensifier l'action menée afin de tenir les engagements pris à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ainsi que dans le Programme 2030 et dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

71. Le programme de développement du Bhoutan repose sur la philosophie du pays en matière de développement, celle du « bonheur national brut », selon laquelle chaque homme, chaque femme et chaque enfant participent sur un pied d'égalité au développement, et chaque politique est examinée sous cet angle. Une politique nationale d'égalité des genres a été élaborée ;

elle servira de base au plan d'action national pour l'égalité des genres. Elle résume le projet du Gouvernement : celui d'une société qui est parvenue à l'égalité réelle, où les femmes et les filles ont la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel.

72. Le Bhoutan sait qu'il doit tirer parti de l'ensemble de son capital humain s'il veut que sa sortie de la catégorie des pays les moins avancés se fasse sans heurt et s'inscrive dans la durée, et qu'on ne saurait surestimer dans ce contexte l'importance de l'autonomisation économique des femmes. État principalement agraire dans lequel près de 60 % de la main-d'œuvre féminine travaille dans le secteur agricole, le Bhoutan se félicite que le Secrétaire général ait pris acte dans son rapport (A/74/224) des importantes répercussions que les changements climatiques ont sur la vie des femmes et des filles dans les zones rurales. Les politiques et programmes de développement qui tiennent compte des questions de genre étant particulièrement importants pour l'autonomisation des femmes rurales, il est encourageant de constater que 46,6 % des bénéficiaires du programme de promotion économique rurale du Gouvernement sont des femmes.

73. Ayant soumis son rapport national sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le Bhoutan attend avec intérêt de participer aux activités qui seront organisées dans le cadre du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action. Pays fournisseur de contingents ou de personnel de police depuis relativement peu de temps, il est déterminé à faire en sorte que davantage de femmes participent au maintien de la paix. Il a déjà atteint l'objectif minimum pour ce qui est du déploiement de femmes parmi le personnel du maintien de la paix et s'est engagé à ce que près de 50 % des unités de police constituées qu'il a promis de déployer soient composées de femmes. Des efforts sont également faits pour accroître la formation des femmes qui s'enrôlent dans l'armée.

74. **M. Shingiro** (Burundi) dit que, grâce aux mesures prises par son pays pour assurer la réalisation du Programme d'action de Beijing, une loi sur la participation des femmes à la prise de décision a été adoptée et des peines plus sévères sont prévues pour les auteurs d'actes de violence à l'égard des femmes. Avec l'appui de ses partenaires, le Burundi a mis en place un réseau de femmes médiatrices, qui jouent un rôle fondamental dans le règlement pacifique des conflits en favorisant le dialogue et une culture de la non-violence. Les femmes occupent actuellement 47 % des sièges au Sénat, 36 % à l'Assemblée nationale et 30 % au Gouvernement.

75. La gratuité de l'enseignement fondamental est assurée pour tous les élèves des écoles publiques et la parité est atteinte au niveau national. La gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et des soins liés à la maternité est garantie. La proportion des femmes dont l'accouchement s'est déroulé dans un établissement de santé est passée de 40 % en 2005 à 85 % en 2018. Les 3 029 coopératives agropastorales du Burundi fournissent des emplois dans chacune des 3 002 entités administratives locales (collines et quartiers).

76. Le Burundi est attaché à mettre en œuvre des programmes de sensibilisation pour éradiquer les pratiques sociales et culturelles qui servent de socle aux violences fondées sur le genre ; prendre en compte les questions de genre dans les politiques et la planification et budgétisation sectorielles ; étendre progressivement la protection sociale à l'ensemble de la population, en particulier aux personnes qui travaillent dans les secteurs informel et rural ; éliminer les stéréotypes de genre dans les zones rurales et en milieu scolaire. Pour atteindre ses objectifs, le Burundi demande à ses partenaires de lui apporter un appui efficace, qui soit pleinement conforme au plan national de développement du Burundi.

77. **M<sup>me</sup> Algharabally** (Koweït) dit que sa délégation se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général pour accroître la représentation des femmes aux postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et réaliser la parité à l'horizon 2021. Ces efforts devront être faits afin d'honorer les engagements pris au titre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

78. Aux termes de l'article 29 de la Constitution koweïtienne, toutes les personnes sont égales devant la loi, en dignité ainsi qu'en droits et en devoirs, sans discrimination. Les femmes bénéficient d'une protection juridique suffisante au Koweït. Par exemple, une loi sur l'égalité des salaires à travail égal a été adoptée. En ce qui concerne l'obligation qui incombe aux États Membres de fournir un maximum de services de santé physique et mentale pendant l'accouchement ainsi que des services de santé sexuelle et procréative sans violence, le Gouvernement koweïtien fournit des services de santé gratuits, qui vont de la prévention au traitement en passant par la sensibilisation. Grâce à l'action qui est menée pour accroître la participation effective des femmes dans la société, des femmes occupent désormais des postes de haut niveau, y compris au Gouvernement.

79. Le Gouvernement s'emploie à mettre en œuvre sa Vision 2035, connue sous le nom de « Nouveau Koweït »,

et à atteindre l'objectif de développement durable n° 5. Il s'efforce également d'alléger les souffrances subies par les Palestiniennes qui vivent sous occupation en atténuant les effets de l'occupation israélienne. Compte tenu du rôle joué par ONU-Femmes à cet égard, le Koweït est disposé à continuer de contribuer financièrement à l'organisation. Il coopère avec toutes les organisations internationales qui s'emploient à améliorer la situation des femmes entre autres dans les domaines politique et économique.

80. **M<sup>me</sup> Tripathi** (Inde) dit que rien ne justifie d'utiliser les questions relatives aux droits des femmes comme d'une arme en tenant des propos creux qui ne servent que des fins politiques intéressées. Une délégation a choisi sans ménagement de politiser l'ordre du jour en faisant des références injustifiées aux questions internes de l'Inde. Il est ironique que la délégation d'un pays qui ne punit pas les violations du droit des femmes à la vie perpétrées au nom de « l'honneur » fasse des déclarations sans fondement sur les droits des femmes en Inde. La communauté internationale n'a pas oublié que les forces armées de ce pays avaient commis des violences sexuelles contre les femmes en toute impunité dans le voisinage immédiat de l'Inde en 1971. Sa délégation ne souhaite pas s'exprimer davantage sur cette question.

81. L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes font partie intégrante de la stratégie de développement inclusif du Gouvernement indien et la représentation des femmes aux postes de décision revêt une importance capitale. Plus de 1,3 million de femmes élues ont dirigé l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local. Des mesures telles que l'inclusion financière, les programmes de garantie de revenus et le versement de prestations en espèces ont permis d'améliorer la vie de millions de personnes et ont débouché sur une productivité accrue et un meilleur accès des femmes au marché du travail. L'entrepreneuriat féminin a été encouragé par l'accès au crédit.

82. Le raccordement de plus de 80 millions de foyers au gaz de cuisine a eu une incidence positive sur la santé des femmes. Toutes les femmes qui accouchent dans un établissement de santé public bénéficient de services gratuits où il n'y a aucun échange de numéraire. Un programme de transferts monétaires pour les femmes enceintes et allaitantes prévoit une compensation salariale pendant la période où elles accouchent et s'occupent des enfants. Une mission nationale a été lancée pour éliminer la malnutrition à l'horizon 2022, l'accent étant mis sur les enfants, les femmes et les adolescentes. Parmi les initiatives visant à assurer la sécurité des femmes au travail et dans les espaces publics, on peut citer une loi sur le harcèlement sexuel

des femmes sur le lieu de travail, de nouvelles directives concernant les taxis, des numéros d'urgence à l'intention des femmes et le projet Villes sûres. Les victimes de violences et d'atteintes sexuelles bénéficient de services médicaux et juridiques et d'un accompagnement psychosocial ; elles peuvent être hébergées dans des centres polyvalents.

83. **M<sup>me</sup> Mehdiyeva** (Azerbaïdjan) dit qu'il est encourageant de constater les progrès réalisés par l'ONU en vue d'accroître la représentation des femmes au sein du système des Nations Unies ; sa délégation attend avec intérêt la mise en œuvre intégrale de la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système.

84. L'Azerbaïdjan est particulièrement préoccupé par le sort des femmes et des filles prises en otage ou portées disparues dans le cadre d'un conflit armé et continue de s'efforcer de sensibiliser la communauté internationale à ce problème, notamment dans le cadre des résolutions de l'Assemblée générale et de la Commission de la condition de la femme.

85. En recensant, grâce à une meilleure collecte de données, les obstacles qui existent, le Gouvernement azerbaïdjanais a pu mettre en œuvre des politiques et programmes adaptés aux besoins propres aux femmes et aux filles. Dans le cadre d'un projet mené avec le Programme des Nations Unies pour le développement visant à promouvoir la participation des femmes rurales à la vie économique et sociale, des centres de ressources ont été créés dans huit régions, permettant aux femmes et aux filles rurales d'avoir accès à des bibliothèques, à des ordinateurs et à l'Internet et contribuant ainsi à créer un réseau de plus de 3 000 femmes rurales. Un autre projet conjoint mené actuellement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture vise à renforcer les capacités des femmes rurales en vue d'atteindre les objectifs concernant l'emploi et le développement durable. Grâce aux programmes et projets publics, le nombre de femmes chefs d'entreprise est passé de 4 % à 29 %. Des mesures importantes ont été prises pour améliorer la situation des femmes réfugiées et déplacées. Au cours des cinq dernières années, deux projets ont été exécutés avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de prévenir et d'éliminer les violences sexistes parmi les réfugiés et les personnes déplacées.

86. **M<sup>me</sup> Mijić** (Croatie) dit que le Gouvernement croate met en œuvre sa politique nationale en matière d'égalité des genres et prend des mesures ciblées pour favoriser une participation politique et économique adéquate des femmes et un équilibre entre vie professionnelle et familiale et assurer leur protection

contre toutes les formes de violence, notamment la violence familiale. En vertu des modifications au Code pénal qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les rapports sexuels non consentis seront, pour la première fois, qualifiés de crime de viol et poursuivis comme tel. En outre, les peines pour des actes relatifs à la violence familiale, au viol et à la violence à l'égard des femmes seront durcies et les peines pour les lésions corporelles graves et la mutilation d'organes sexuels seront alourdies.

87. La Croatie a adopté des mesures pour prendre en compte les questions de genre et favoriser l'égalité femmes-hommes dans toutes ses activités de politique étrangère, en particulier la coopération au développement. Compte tenu de l'agression tragique dont le pays a été victime au début des années 1990, y compris le recours au viol comme méthode d'intimidation et de terreur, la question des violences sexuelles commises en période de conflit a constitué un élément essentiel de l'action diplomatique menée par la Croatie pour prévenir les conflits et défendre les droits humains des femmes et des filles.

88. Si la Croatie fait partie des 6 % de pays qui ont élu publiquement une femme à la tête d'un État, il n'y a pas lieu de se reposer sur ses lauriers. Pour atteindre les objectifs fixés il y a près de 25 ans dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, il faut non seulement davantage de femmes d'influence, mais aussi davantage d'hommes qui soutiennent la promotion des droits et de l'autonomisation des femmes. La promotion de l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et l'égalité sur le marché du travail figurent parmi les priorités de la Croatie, qui prendra prochainement la présidence de l'Union européenne.

89. **M. Mahmadaminov** (Tadjikistan) dit que le Tadjikistan, en collaboration avec les organisations internationales et la société civile, a déployé des efforts considérables pour mettre en œuvre sa politique et sa législation en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes. Le cadre normatif et juridique existant vise à garantir l'égalité des droits et des chances et à protéger les droits des femmes dans les sphères politique et économique, dans l'enseignement et dans la famille. En 2013, le Tadjikistan a adopté une loi réprimant la violence domestique afin de protéger les droits des membres de la famille et de garantir une assistance judiciaire, médicale et psychologique aux victimes de violence domestique. En 2014, le Gouvernement a adopté un programme de prévention de la violence domestique pour la période 2014-2023.

90. Pour améliorer l'accès des femmes aux ressources économiques, l'État prévoit une enveloppe publique de

millions de somonis chaque année qui est consacrée au renforcement des capacités des ministères et départements. La stratégie nationale 2011-2020 de valorisation du rôle des femmes, mise en œuvre par le Gouvernement tadjik, vise à créer des conditions favorables à la promotion des femmes dans tous les domaines de la vie publique et à former des spécialistes sur les questions de l'égalité des genres. Pour mettre en œuvre cette stratégie, le Gouvernement a élaboré un plan d'action qui vise à dynamiser l'emploi des femmes et à soutenir l'entrepreneuriat féminin.

91. **M. Kabba** (Sierra Leone) dit que la Sierra Leone a adopté et mis en œuvre des politiques et des lois visant à promouvoir la pleine participation des femmes à la vie politique et leur autonomisation socioéconomique. La Sierra Leone a continué à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour atteindre les objectifs définis dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et dans d'autres accords internationaux en faveur de l'égalité des genres et de la promotion de la situation des femmes et des filles, y compris le respect de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui sont des conditions préalables au développement durable.

92. En ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, la loi de 2012 sur les infractions sexuelles a été modifiée pour mettre l'accent sur le rôle de la dissuasion en matière de répression des auteurs de viol et d'autres formes de violence sexuelle. Soucieuse de s'acquitter de son obligation en la matière, la Sierra Leone établit actuellement son septième rapport périodique à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Des progrès considérables ont été accomplis dans l'allocation de ressources au Ministère de la protection sociale, de la parité et de l'enfance afin d'appuyer les programmes d'autonomisation des femmes, notamment un fonds de développement pour les femmes chefs d'entreprise. L'engagement du Gouvernement à accroître la représentation et la participation des femmes à la prise de décision s'est traduit par une augmentation du nombre de femmes nommées à des postes de haut niveau, y compris ceux de Procureur général et de Ministre de la justice. La Sierra Leone s'efforce de donner des moyens aux femmes rurales et de les protéger contre toutes les formes de violences et d'atteintes.

93. La prise en compte des questions de genre dans le plan national de développement à moyen terme (2019-2023), qui est pleinement conforme aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063, est une nouvelle preuve de l'engagement de la Sierra Leone en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Le Gouvernement a œuvré stratégiquement avec

la société civile et les partenaires de développement sur des initiatives visant à éliminer les pratiques invasives, cruelles et inhumaines et s'emploie actuellement à donner des moyens aux femmes victimes d'atteintes et de violences sexuelles et d'exploitation à des fins sexuelles.

94. **M<sup>me</sup> González López** (El Salvador) dit que, reconnaissant que les femmes de son pays ont de tout temps été victimes d'exclusion, de violence et de négligence, le nouveau gouvernement s'est efforcé d'améliorer la situation des femmes, dont beaucoup continuent de vivre dans la pauvreté et n'ont pas accès aux services de santé ni à un travail décent. Le Gouvernement et tous les secteurs examinent actuellement une politique axée sur l'égalité des genres, l'objectif étant de parvenir à une véritable égalité femmes-hommes. Elle sera essentielle pour consolider la démocratie et progresser vers un modèle de développement plus inclusif. Pour la première fois, le Cabinet compte un nombre égal de femmes et d'hommes, ce qui traduit bien le projet du Président concernant l'égalité femmes-hommes et la nomination de femmes à des fonctions publiques.

95. Pour garantir le droit des femmes à une vie exempte de toute forme de violence, le Gouvernement a proposé qu'une politique globale d'assistance aux femmes victimes de violences fondées sur le genre soit élaborée avec la participation de femmes d'origines sociales différentes, afin de déterminer quel est le meilleur moyen de renforcer les cadres juridiques, les capacités institutionnelles et l'assistance technique. El Salvador s'est félicité de l'appui apporté par la communauté internationale aux initiatives telles que l'Initiative Spotlight, mises en œuvre pour éliminer les obstacles qui entravent la pleine jouissance de leurs droits par les femmes et les filles.

96. Le Gouvernement a réaffirmé l'engagement qu'il avait pris de répondre aux besoins des groupes de femmes qui souffrent de formes multiples de discrimination et de violence, notamment les femmes âgées, les femmes autochtones, les femmes handicapées et les femmes migrantes. Face au taux élevé de grossesses chez les adolescentes, les services spécialisés et les interventions intersectorielles ont été renforcés afin d'aider les adolescentes et adolescents ainsi que les jeunes les plus exposés à la violence sexuelle. Par ailleurs, El Salvador a ratifié la Convention interaméricaine sur la protection des droits de l'homme des personnes âgées. Si des progrès importants ont été réalisés dans la lutte contre la discrimination, les États doivent continuer à coordonner leurs activités avec tous les acteurs compétents afin d'améliorer la situation des femmes et des filles.

97. **M. Kemayah, Sr.** (Libéria) dit que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes figurent parmi les priorités du programme de développement du Libéria. Le Gouvernement libérien a revu sa politique nationale en matière d'égalité des genres, entamé la deuxième phase de son plan d'action national pour l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et récemment adopté une loi sur la violence familiale, avec le soutien de l'Initiative Spotlight de l'Union européenne. Le Gouvernement s'efforce de renforcer la participation directe des femmes et des filles à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et au leadership, et les forces armées ne ménagent aucun effort pour faire en sorte que davantage de femmes soient recrutées à l'horizon 2022, en vue d'atteindre le quota de parité femmes-hommes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Président défend également l'attribution de sièges supplémentaires à l'Assemblée législative aux femmes, aux personnes handicapées et aux jeunes.

98. Le Gouvernement a mis sur pied une conférence nationale réunissant des femmes de divers secteurs afin de promouvoir la participation des femmes rurales à la vie politique et à la prise de décision. Les changements climatiques ayant des répercussions graves pour les femmes rurales, il importe qu'elles contribuent aux efforts visant à en atténuer les effets. Les politiques et lois nationales de gestion des catastrophes prévoient que les femmes et les groupes vulnérables participent à toutes les activités menées par le Gouvernement et les partenaires de développement avant, pendant et après les catastrophes.

99. ONU-Femmes devrait déployer davantage d'experts techniques, qui travailleraient en étroite collaboration avec les gouvernements et les ministères nationaux afin de développer les capacités d'intégration des questions d'égalité femmes-hommes aux niveaux programmatique et technique. Elle devrait également poursuivre les efforts qu'elle mène conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre des programmes. Il convient de continuer à mettre l'accent sur la budgétisation et la planification tenant compte des questions de genre, puisqu'il importe que les efforts engagés au niveau national soient dotés de moyens adéquats.

#### *Déclarations faites au titre du droit de réponse*

100. **M. Lee Jooil** (République de Corée), répondant à la déclaration faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée, dit que les Nord-Coréennes ont fait défection en République de Corée de leur plein gré et qu'elles vivent à présent en République de Corée en tant que citoyennes ordinaires. Le

Gouvernement de la République de Corée continuera de s'efforcer de régler les problèmes humanitaires résultant de la division entre les deux Corée.

101. **M<sup>me</sup> Suzuki** (Japon), répondant à la déclaration faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée, dit que les allégations exprimées sont erronées et infondées. Depuis plus de 70 ans, le Japon respecte systématiquement la démocratie et les droits de l'homme et contribue à la paix et à la prospérité de la région Asie-Pacifique et de la communauté internationale. Le Japon et la République populaire démocratique de Corée devraient faire régner une paix véritable en Asie du Nord-Est en surmontant leur méfiance mutuelle et en approfondissant leur coopération mutuelle. Le Japon souhaite partager cette approche et invite la République populaire démocratique de Corée à se tourner avec lui vers un avenir radieux. Si la République populaire démocratique de Corée répète ses propos, la délégation japonaise n'utilisera pas son droit de réponse pour réaffirmer sa position, sans que cela signifie pour autant qu'elle souscrit à la position exprimée par ce pays.

102. **M. Kim Lee** (République populaire démocratique de Corée) dit que le crime d'esclavage sexuel commis par le Japon contre des femmes de divers pays, dont 200 000 Coréennes, pendant la Seconde Guerre mondiale est un crime international odieux contre l'humanité. À ce jour, le Japon nie ses crimes passés. Aucune loi relative à la prescription n'est applicable à de tels crimes contre l'humanité. Le Japon devrait assumer la responsabilité de ses crimes de guerre passés, y compris le crime d'esclavage sexuel, présenter des excuses et accorder une indemnisation complète qui puisse être acceptée par toutes les victimes.

103. Les enlèvements constituent une violation flagrante du droit international ; il s'agit de crimes contre l'humanité et de violations des droits de l'homme. Les 12 femmes enlevées en République populaire démocratique de Corée et M<sup>me</sup> Kim Ryon Hui ont manifestement été piégées et emmenées en Corée du Sud par les services de renseignement sud-coréens. Un groupe d'enquête international organisé par l'Association internationale des juristes démocrates et l'Association des juristes de l'Asie et du Pacifique a enquêté auprès des autorités sud-coréennes et conclu que les crimes contre les femmes constituaient un enlèvement collectif et une violation des droits de l'homme. La Corée du Sud devrait immédiatement et sans condition rapatrier toutes les citoyennes de la République populaire démocratique de Corée, dans l'esprit de la Déclaration de Panmunjom et de la Déclaration conjointe de Pyongyang, qui demandent à ces pays de progresser sur la voie de la réconciliation et

de l'unité nationales, de la paix et de la prospérité et de la réunification.

104. **M<sup>me</sup> Suzuki** (Japon), répondant à la déclaration faite par la République de Corée, dit que le Japon a fait des efforts sincères concernant la question des femmes de réconfort. En décembre 2015, le Japon et la République de Corée sont parvenus à un accord sur la question à l'issue d'efforts diplomatiques considérables. Les deux pays sont convenus que la question avait été réglée de manière définitive et irréversible. Il est extrêmement important que cet accord soit strictement respecté.

105. **M. Kim Lee** (République populaire démocratique de Corée) dit que le Japon doit répondre des crimes cruels contre l'humanité qu'il a commis dans le passé, car aucun délai de prescription ne s'applique à ces crimes. Le Japon devrait faire preuve d'honnêteté et reconnaître ses crimes, présenter officiellement des excuses et indemniser toutes les victimes où qu'elles se trouvent.

106. **M. Park Chull-Joo** (République de Corée) dit que la portée de cette question dite des « femmes de réconfort » va bien au-delà de celle d'une question bilatérale entre la République de Corée et le Japon. Il s'agit d'une question de droits de l'homme universels qui concerne les violences sexuelles commises en période de conflit. Des efforts continus et sincères sont donc nécessaires pour que les victimes retrouvent honneur et dignité. L'accord de 2015 ne tenant pas suffisamment compte de l'opinion des victimes, il ne peut s'agir d'une solution durable. En janvier 2018, le Gouvernement de la République de Corée a déclaré qu'il ne chercherait pas à mettre fin à l'accord ni à le renégocier ; il le respecte comme un accord entre États. Toutefois, il continuera de coopérer avec la communauté internationale pour permettre aux victimes – les femmes de réconfort – de recouvrer leur dignité et leur honneur et pour faire en sorte que les générations présentes et futures puissent envisager un avenir meilleur en tirant les leçons du passé.

107. **Le Président**, en réponse à une demande formulée par la représentante du Japon, qui souhaitait bénéficier d'un autre droit de réponse, explique que le nombre d'interventions dans l'exercice du droit de réponse pour une délégation est limité à deux par point de l'ordre du jour.

108. **M<sup>me</sup> Suzuki** (Japon), soulevant une motion d'ordre, explique qu'on lui a dit qu'elle pourrait intervenir dans l'exercice du droit de réponse pour chaque pays ; elle souhaite donc se prévaloir de son deuxième droit de réponse pour répondre à l'intervention de la République de Corée. Tout en respectant la décision de la

présidence, elle demande que sa déclaration et le mécontentement de sa délégation soient dûment pris en compte.

*La séance est levée à 18 h 5.*